

Richard Bergeron, chroniqueur urbain
Ici Radio-Canada Première 95,1 FM, émission Le 15-18

Le dévouement des Élus municipaux

Chronique du 26 octobre 2021

Sous le titre *Ils sont de retour*, le **Journal de Montréal** publiait samedi dernier (23 octobre) un long reportage portant sur le fait qu'une cinquantaine de candidats à des postes électifs dans le cadre de la présente campagne électorale sont en fait des élus municipaux qui sollicitent un nouveau mandat, et ce, malgré qu'ils aient été reconnus coupables et aient reçu 15 jours ou plus de suspension de la Commission municipale du Québec (CMQ), ou aient été réprimandés par le Commissaire à l'intégrité municipale ou par le ministère des Affaires municipales :

- Le long reportage, pas moins de 19 pages, présente la photo de chaque personne impliquée, suivie du descriptif détaillé de ses « fourberies » attestées.
- Le lecteur *lambda* en conclura probablement que le monde municipal demeure peuplé d'un nombre étonnamment élevé de personnes à l'éthique douteuse.

Je tiens à préciser que je n'ai rien contre le fait que le **Journal** publie un article de ce type :

- Je comprends ce que sont les impératifs commerciaux d'un journal de propriété privée, de surcroît compte-tenu de la crise que traversent tous les journaux;
- Je confesse par ailleurs éprouver un plaisir certain quand, chaque matin, j'entreprends la lecture du Journal;
- Journal dont je salue l'opiniâtreté et la rigueur des personnes œuvrant au sein de son bureau d'enquête.

Le 17 octobre, la Presse + révélait que : « Avant 2018, seules 33 % des décisions de la CMQ concluait à un manquement de la part d'un élu. Ce chiffre a prodigieusement grimpé à 80 % ». Ce n'est donc pas le fait d'un média plutôt que d'un autres si les citoyens sont régulièrement invités à douter de la probité des élus municipaux.

Sauf qu'à l'aube d'une élection municipale dans plus de 1 000 municipalités du Québec, il serait injuste d'en rester là. Car la plupart des élus font montre d'un remarquable dévouement à leur communauté, la plupart des candidats d'un sincère désir de servir.

Les Élus municipaux

Les 1 032 municipalités du Québec sont dirigées par autant de maires et tout près de 6 000 conseillers municipaux. Intéressons-nous d'abord à ces derniers.

On entend souvent que les élus municipaux seraient élus les plus proches de leurs commettants. Cela est d'autant plus vrai que la municipalité compte moins d'habitants :

- « *Ma conseillère municipale, c'est ma voisine, ou la personne que je croise continuellement à l'épicerie ou à la garderie* ».

Cela demeure-t-il vrai chez une ville de la taille de Montréal ?

- Que l'on y compte 103 élus, dont 84 conseillers de ville et d'arrondissement, permet à tout citoyen qui le désire d'avoir un contact direct avec ses élus locaux;
- En passant, ceux qui persistent à soutenir qu'il y aurait trop d'élus à Montréal font implicitement la promotion d'un système où les citoyens n'auraient pratiquement accès qu'à des personnels de cabinet.

Il n'existe pas de cours pour devenir Élu municipal. Lors d'une première élection, les Élus partent pratiquement de zéro. Il leur faudra apprendre à la dure :

- Le fonctionnement de base d'une municipalité, notamment en ce qui a trait aux lois régissant leur fonction et les relations avec les fonctionnaires et la population;
- L'amère réalité budgétaire, au regard de l'ambition qui les a convaincus de se porter candidat et des engagements qu'ils ont pris en campagne électorale;
- À faire leurs classes à vitesse Grand V sur une variété de sujets qui jusqu'alors les avaient laissés indifférents;
- À se rendre disponible 7 jours sur 7, fréquemment en soirée;
- À faire montre de pédagogie et répondre avec compréhension et courtoisie à quiconque les apostrophe au conseil municipal ou dans la rue;
- Enfin, à subir sans broncher cette nouvelle peste que représentent les médias sociaux – qu'il conviendrait de **rebaptiser médias antisociaux** !

Il va de soi que tous les nouveaux Élus ne démontrent pas une même capacité à relever pareil défi. Quelques-uns s'avèrent assez rapidement ne pas être à leur place. Il n'empêche que pour la très forte majorité :

- La volonté initiale de servir devient rapidement le plaisir de servir;
- Je sais de quoi je parle : j'ai éprouvé durant 12 années ce plaisir.

Les maires et mairesses

Il convient d'accorder une attention spéciale aux maires et mairesses.

Le conseil d'une municipalité, sauf exception présidé par le maire, détient le **pouvoir législatif**, bien sûr à l'intérieur des domaines de compétences dûment spécifiés par la loi. Quant au **pouvoir exécutif**, il est la **prérogative exclusive du maire**.

Les plus grandes villes disposent d'un **comité exécutif** dont l'usage veut que chaque membre soit désigné « **responsable** » d'un domaine particulier, les finances, l'urbanisme et ainsi de suite. On entend souvent que le comité exécutif serait l'équivalent d'un **conseil des ministres**. C'est faux, puisqu'à la différence d'un ministre, le membre d'un comité exécutif ne gère aucun budget ni ne dirige aucun groupe de fonctionnaires municipaux :

- Le « responsable » de ceci ou de cela au comité exécutif n'est en fait qu'une sorte de **conseiller privilégié du maire** sur le sujet en cause;

- Car quelle que soit la taille d'une municipalité, c'est toujours le maire, et lui seul, qui y détient le pouvoir exécutif.

Avez-vous idée de ce qu'est la tâche d'un maire (ou mairesse) ?

- Il doit d'abord présider le conseil municipal, ou au minimum y être la personne la plus active (Montréal);
- Il doit faire voter ses priorités à la majorité des élus, ce qui est loin d'être évident quand en l'absence de partis politiques, chaque conseiller est libre de voter comme il l'entend, ou, là où existent des partis politiques, quand celui du maire, minoritaire, fait face à de puissantes oppositions;
- Il doit ensuite assumer seul la responsabilité de la mise en œuvre de la décision prise par le conseil;
- De surcroît, dans les rares cas où le maire (ici, je devrais dire la mairesse) est à la tête d'un parti politique comportant une importante base militante, il (elle) devra également souffrir que la complexité de sa tâche ne soit pas toujours comprise.
- Enfin, au moindre problème à se présenter, il sera l'objet de tous les blâmes.

Ce que je viens d'exposer relativement à la tâche d'un maire est indépendant de la taille d'une municipalité :

- Dans bien des cas, pour une diversité de raisons, il peut être plus difficile de présider au destin d'une municipalité comptant aussi peu que 750 habitants, par comparaison à Montréal, avec ses 2 millions d'habitants;
- D'autant que dans un village ou une petite ville, tous connaissent personnellement le maire et le côtoient régulièrement, comme c'est le cas pour tout autre Élu.

Sauf exception, les plus de 1 000 maires et mairesses du Québec méritent le plus grand respect pour le dévouement à leur communauté. Particulièrement ceux qui, septuagénaires et au sortir de plusieurs mandats, considèrent n'avoir d'autre choix que de se présenter à nouveau... faute de relève.

La rémunération

« J'entends bien, mais ils sont payés » certains seront-ils tentés de rétorquer.

J'ai consacré l'une de mes premières chroniques à la rémunération des Élus (17 octobre 2019). Ce qui m'a permis d'établir (chiffres de 2019) que la démocratie municipale :

- Coûte 11 ¢ par habitant et par année à Montréal;
- Contre tout au plus 1,36 \$ à l'échelle de l'ensemble du Québec.

Dans son édition du 25 septembre, le Journal de Montréal a publié de nouveaux chiffres pour l'année en cours (2021) :

- Plusieurs milliers d'Élus municipaux touchent moins de 10 000 \$ par an;

- Même si l'on fait passer la barre à 25 000 \$, force est de conclure qu'une large part du travail des Élus municipaux s'apparente à du **bénévolat**;

Montréal semble être une ville plus généreuse, dans la mesure où 44 de ses 103 Élus touchent un salaire supérieur à 100 000 \$:

- Sachez toutefois qu'il est courant qu'assis autour d'une table lors d'une réunion avec des hauts fonctionnaires, l'Élu soit la personne présente la moins bien payée :
- Remarque qui vaut même pour la mairesse, pourtant payée 195 820 \$.

Conclusion

Que cela plaise ou non, les Élus municipaux sont nettement ceux qui ont le plus d'impacts sur votre vie quotidienne et celle de vos proches.

Reste que rien de cela ou de ce que j'ai pu dire depuis le début de cette chronique n'aura le moindre effet si une majorité d'électeurs jugent trop fastidieux le simple fait d'aller voter. Je ne saurais trop vous inciter à vous y rendre :

- Vote par anticipation : samedi le 30 et dimanche le 31 octobre
- Vote proprement dit : samedi le 6 et dimanche le 7 novembre